



Gard Nature

Mas du Boschet Neuf
1059E, chemin du Mas du Consul
30300 Beaucaire
Tél. : 04 66 02 42 67
Mail : contact@gard-nature.com

A Beaucaire le 25 octobre 2023

Madame la Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Préfet du Gard,
Monsieur le Maire de Moulézan,
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux de Moulézan

Participation à l'enquête publique relative au projet de création de parc d'éoliennes sur la commune de Moulézan (30).

Préambule :

L'association Gard Nature souhaite apporter sa contribution relative à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la décision publique et collective.

Nous ne prenons pas partie sur le bien-fondé du projet, reconnaissant la responsabilité du porteur de projet privé, TotalEnergie, et de la municipalité de Moulézan, en la matière.

Aussi notre regard est-il essentiellement porté sur le document intitulé *Volume AE-2-2, Etude d'impact sur l'environnement. Parc éolien de Moulézan*, en date de mars 2023, version n°4 consolidée.

Ayant eu l'opportunité d'accompagner le bureau d'études ABIES par le passé, nous nous attendions à un document de grande qualité. Si la forme est irréprochable (bien qu'un document de 737 pages proposé au public puisse être quelque peu... rédhibitoire pour assurer l'expression libre et argumentée du-dit public), nous avons été très surpris par certains partis pris en matière d'appréciation et de présentation de l'état initial de l'environnement, et plus encore par les niveaux d'enjeux patrimoniaux énoncés.

Selon nous, une enquête publique a une vocation importante : donner les éléments de compréhension et d'appréciation de l'état initial, du projet et de ses impacts, afin que chaque citoyen dûment et justement informé puisse, à sa guise, participer à cette enquête.

Manifestement, le document présenté au public ne permet pas à tout un chacun de se faire une idée juste de l'état initial de l'environnement, en particulier pour les oiseaux, les chiroptères et les papillons de jour ; il n'est pas conforme à l'attendu.

Nous entrons dans les détails dans les pages qui suivent.

A propos des aires d'études - p. 23 :

«Une étude d'impact doit évaluer les incidences notables du projet sur lequel elle porte au regard des sensibilités environnementales caractérisées lors de l'analyse de l'état actuel sur l'environnement.»

Cette entrée en matière conforte notre point de vue exprimé en préambule : on s'attend à apprécier une analyse de l'état actuel (= initial) de l'environnement dans le but de comprendre les sensibilités environnementales.

Le document présente, textuellement et cartographiquement, la zone d'implantation potentielle retenue par le porteur de projet. Dans cette zone seront menées les différentes investigations conduisant à la présentation de l'état initial de l'environnement (parfois agrémentée d'informations relatives à des zones plus vastes).

Nulle part, entre les pages 23 à 28 (ni ailleurs dans le document), nous ne trouvons mention de la surface considérée ! Pourtant, nous le verrons plus loin, cette information est indispensable pour dimensionner la mise en oeuvre des méthodes et protocoles visant à une juste appréciation de cet état initial.

A propos de la méthodologie des expertises naturalistes - p. 32 :

Le calendrier des prospections de terrain est particulièrement conséquent : la pression d'observation est tout à fait correcte.

Cependant, p. 33, les experts naturalistes ayant réalisé les prospections relatives à la faune terrestre et aquatique ne sont pas nommés. Et pour cause ? Au vu des résultats discutés plus loin, ce ne sont peut-être pas des experts naturalistes qui ont réalisé cette partie du travail...

Pour la suite, nos propos sont présentés par thématique pour une meilleure compréhension :

- oiseaux nicheurs ;
- oiseaux migrateurs ;
- Aigle de Bonelli ;
- chiroptères ;
- entomofaune.

Etat initial des oiseaux nicheurs

A propos des inventaires ornithologiques - p. 35 :

Nous relevons, en premier lieu, un impératif externe, potentiellement incompatible avec la bonne réalisation d'un état des lieux initial : «L'objectif de ces protocoles est d'évaluer les enjeux en fonction des connaissances *et dans la limite du temps imparti par le commanditaire*». Ainsi, le bureau d'étude expose que le résultat présenté est directement corrélé au temps imparti par le commanditaire (ce qui est vrai) mais aussi que les méthodes sont choisies en fonction de ce temps, des desiderata du commanditaire !

Implicitement le bureau d'étude explique que la méthode choisie peut ne pas avoir été la plus opportune pour aboutir à une analyse juste de l'état initial de l'environnement.

Il se trouve que, au final, la pression d'observation a été largement suffisante pour faire du bon travail sur la thématique oiseaux (57 passages !) : à ce titre, la meilleure méthode aurait dû être proposée pour aboutir à une présentation des populations d'oiseaux nicheurs dans la zone d'implantation potentielle.

En l'absence d'information sur la surface considérée, et supposant que tout un chacun n'est pas obligatoirement un spécialiste des méthodes et protocoles d'inventaires naturalistes, il nous semble opportun de présenter quelques éléments de compréhension, que l'on se serait attendu à lire dans le rapport soumis au public.

Inventaire des oiseaux nicheurs avec une méthode de points d'écoute, en bref :

- les oiseaux nicheurs sont répartis dans une zone selon des considérations de territoires, plus ou moins vastes, pour les espèces territoriales ;
- l'oiseau manifeste sa présence et l'existence de son territoire par différents comportements, essentiellement ses vocalises ;
- l'observateur notant précisément le positionnement des différents individus chanteurs peut ainsi prétendre estimer le nombre de territoires, donc de couples, présents dans son aire d'étude.

L'échantillonnage (les fameux points d'écoute) doit donc être organisé, spatialement, en fonction du contexte (bruits parasites par exemple), et surtout, de la capacité de perception des chants par l'observateur mais aussi la distance de diffusion des vocalises des oiseaux. Par expérience, nous pouvons affirmer qu'un point d'écoute permet de couvrir, dans des conditions idéales, un rayon de 150 mètres environ autour du point fixe choisi. C'est-à-dire qu'un point d'écoute permet de couvrir 7 hectares de terrain environ.

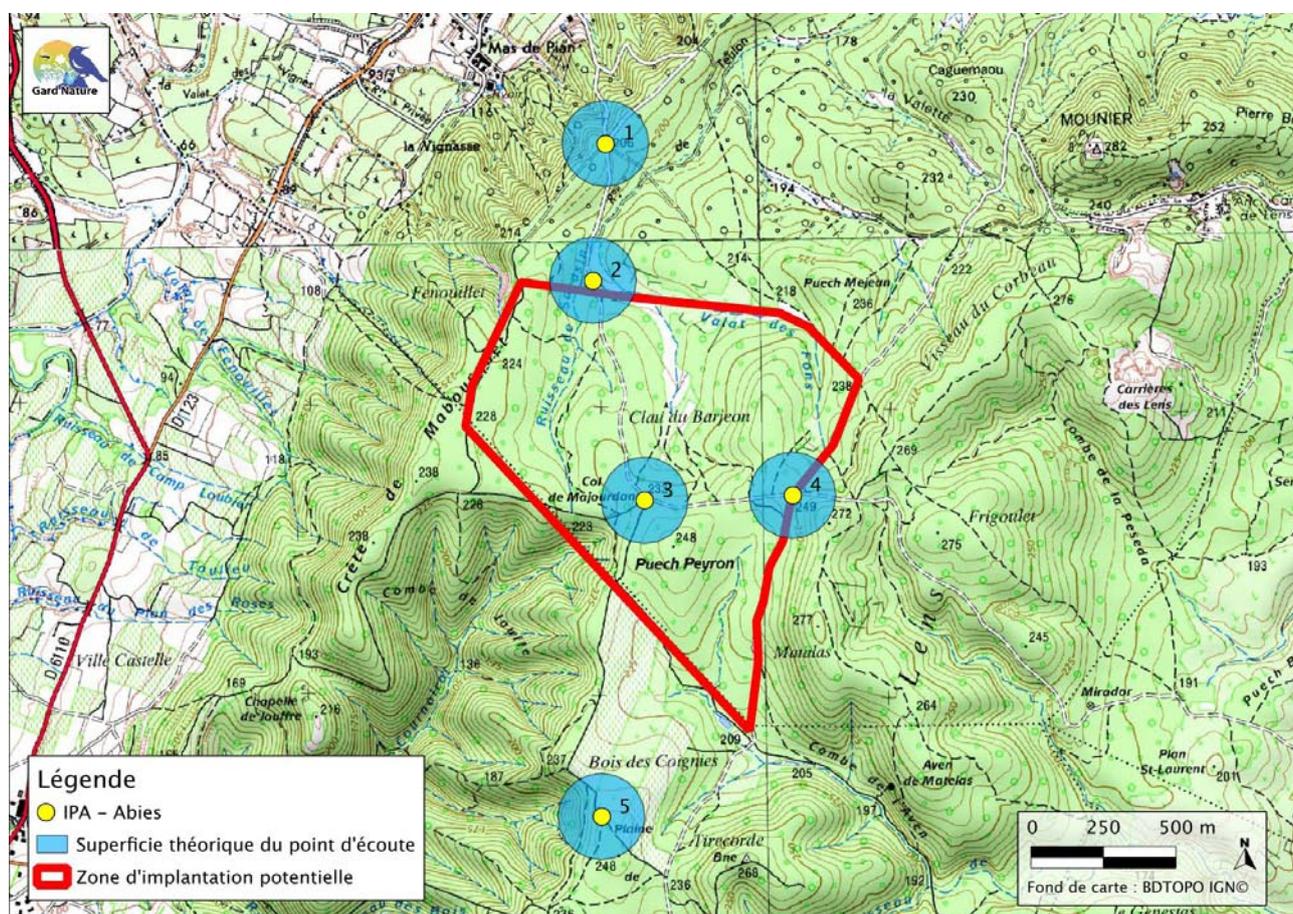
Les mesures réalisées par nos soins (puisqu'elles ne sont pas données par le porteur de projet) invitent à considérer que la zone d'implantation potentielle s'étend sur 110 hectares environ. Auquel cas, chacun comprendra que pour réaliser un état des lieux initial des oiseaux nicheurs de l'aire d'étude, il faudra réaliser $110/7 = 15,7$, soit 15 à 16 points d'écoute. Le bureau d'étude en propose 5 seulement, dont 3 situés à l'extérieur de la zone. Manifestement, la méthode mise en oeuvre ne peut pas permettre de collecter les informations indispensables et nécessaires à une juste appréciation de l'état initial des oiseaux nicheurs.

A propos de l'avifaune nicheuse - p. 109 à 116 :

Sept pages sont consacrées à la présentation des informations collectées à propos de l'avifaune nicheuse.

Le document commence par les IPA : Indices Ponctuels d'Abondance. Pour comprendre les résultats et l'analyse proposée, il faut se référer à la carte 7, méthodologie d'inventaires de l'avifaune, présentée en petites dimensions à la page... 36 ! Est-il utile de préciser que le lecteur doit se montrer particulièrement coriace pour faire ce rapprochement ? Ou bien faut-il y voir une volonté du porteur de projet de perdre son lecteur ? Pour ne pas dire, le tromper ? Ce type de questionnement ne devrait pas avoir cours dans une enquête publique ; nous le relevons pour le déplorer.

Si nous appliquons un tampon de 150 mètres de rayon afin d'apprécier les aires théoriques de perception des chants d'oiseaux, voici ce que cela donne :



La carte ci-dessus, reprenant les points IPA de la carte p. 36, permet de constater que la méthode mise en oeuvre ne couvre pas l'intégralité de la zone d'étude, loin s'en faut.

Aussi déplorons-nous que la méthode choisie n'est pas en mesure de collecter les informations requises pour apprécier justement l'état des lieux initial des oiseaux nicheurs, c'est-à-dire connaître le nombre de couples nicheurs dans la zone d'implantation potentielle avant mise en oeuvre du projet.

Pourquoi est-il si important de connaître le nombre de couples nicheurs de l'aire étudiée ? Un schéma devrait nous aider à bien comprendre cette idée :



A gauche, nous dessinons une zone d'étude dimensionnée par rapport à l'ampleur attendue de notre projet.

En réalité, cet espace naturel est occupé par un certain nombre d'oiseaux, avec, comme exemple, 10 à 11 couples de Fauvette à tête noire.

Nous positionnons un unique point d'écoute IPA (ou autre protocole) : il permet d'appréhender la présence de 1 à 3 mâles chanteurs (selon le lieu où les oiseaux se tiennent au moment de la présence de l'observateur, ce dernier peut les entendre tous, ou pas).

A droite, imaginons que les éoliennes soient construites, dans notre exemple 3 machines, qui détruisent 3 territoires de nos oiseaux : la population au sein de l'aire d'étude passe alors de 10-11 à 7-8, soit une baisse d'environ 30% de la population. L'impact de l'implantation des éoliennes mérite, pour le moins, discussion. Il est réel et important.

Mais, comme le protocole initial compte un unique point d'écoute, et que, par un heureux hasard de circonstances, celui-ci n'est pas situé sur un secteur dégradé dans le cadre du projet, le résultat dans le cadre du suivi écologique donnera... le même résultat que pour le point initial ! Soit par exemple un total de 4 et une fréquence de 2 (2 mâles chanteurs entendus à chacun des deux passages). Et l'on conclura que les éoliennes n'ont aucun impact.

C'est pourquoi une étude digne de ce nom aurait proposé un nombre et une localisation de points d'écoute suffisants pour couvrir l'intégralité du site étudié, afin d'informer le lecteur sur les populations d'oiseaux réellement nicheurs sur le site.

La méthode mise en oeuvre (IPA) aurait eu tout son sens dans un second temps : une fois connues les populations nicheuses, on aurait alors, et alors seulement, pu proposer une méthode d'échantillonnage (IPA) représentative des populations initiales (c'est la base des statistiques) visant à effectuer un suivi dans le temps, par exemple après la réalisation du projet. Le suivi visant à apprécier les impacts réels du projet, par exemple en mesurant la stabilité ou l'évolution des oiseaux nicheurs.

Le choix d'échantillonnage proposé avant l'état des lieux, ayant ici 4 points sur 5 éloignés de l'implantation imaginée des éoliennes, aurait pu aisément aboutir à démontrer l'absence d'impact, ou la faiblesse de ceux-ci, en matière d'oiseaux nicheurs, alors même que cet échantillonnage n'est pas représentatif de l'état initial (qui reste inconnu) !

Le tableau 47 présentant les résultats de l'inventaire IPA donne des chiffres représentatifs d'un total (qui dépend du nombre de passages autant que du nombre d'individus contactés) et une fréquence qui n'est représentative que des secteurs couverts par les IPA, soient à peu près 15 hectares sur les 110 ha de la zone d'étude.

Les IPA apportent donc des informations relatives à moins de 15% de la surface étudiée !

Soucieux de compléter les inventaires, les naturalistes présentent par la suite les «autres passereaux nicheurs», dans un tableau 48 intitulé sobrement (et justement) : *Liste des passereaux et espèces assimilé(e)s contactés en période de reproduction*. Et non pas «liste des passereaux nicheurs sur le site étudié»... Dans ce tableau sont mêlées des espèces observées sur le site, avec d'autres vues dans le village de Moulézan, en plein ciel, dans les plaines agricoles...

Des éléments chiffrés sont proposés, nombre d'observations et effectifs cumulés, deux informations qui n'ont aucun sens : il suffit de rester planté sur la place du village pendant 100 jours pour avoir 100 observations de Martinets noirs et un effectif cumulé de 20 000 sans pour autant que ces informations ne participent à l'état des lieux initial des oiseaux nicheurs sur le site de projet.

La carte 39 des passereaux patrimoniaux nicheurs donne à penser que tout se joue sur la bordure Est du site, vide par ailleurs de tout enjeu en matière d'oiseaux nicheurs. Les informations sur la bordure Est correspondent au point d'écoute IPA n°4 ; le vide au sein de la zone d'étude correspond... à l'absence de toute prospection, exceptés les 7 ha couverts par l'IPA n° 3 !

Conclusion sur les oiseaux nicheurs : la méthode mise en oeuvre (5 IPA dont 3 hors zone d'étude) ne peut pas permettre de collecter les données suffisantes et nécessaires à l'appréciation des populations d'oiseaux nicheurs dans la zone ; de ce fait l'étude présentée ne propose pas un état des lieux en bonne et due forme, c'est-à-dire sur lequel on puisse baser les réflexions relatives aux impacts du projet.

De plus, cet échantillonnage non représentatif, tel que présenté, aurait probablement comme corollaire de mesurer une stabilité des oiseaux nicheurs dans le temps, indépendante de l'impact réel des éoliennes.

Etat initial des oiseaux migrateurs :

Concernant l'inventaire des oiseaux migrateurs - p. 35 :

Cette question est spécifique aux projets éoliens, dans la mesure où les éoliennes constituent d'éventuels obstacles physiques en altitude (sur 150 mètres de hauteur).

La migration des oiseaux est un phénomène bien connu, mais difficile à apprécier correctement sans une mise en oeuvre hors norme : par exemple la migration pré-nuptiale s'étale de février jusqu'à la première quinzaine de juin (dans notre région géographique), et la migration post-nuptiale démarre autour du 15 juillet et dure jusqu'à la mi-novembre.

Nous concevons et acceptons le fait qu'un porteur de projet ne peut prendre à sa charge la présence quotidienne d'un observateur sur des durées aussi importantes. Ce serait pourtant le seul moyen d'avoir une juste appréciation de la diversité des oiseaux migrateurs et de l'importance des flux.

Les résultats présentés plus loin dans l'étude d'impact (p. 128) illustrent parfaitement l'hétérogénéité des passages migratoires : l'observateur note sur une matinée plus de 36 000 Pigeons ramiers, chiffre qui totalise à lui seul plus de 95 % de l'ensemble des passages migratoires... Chacun remarquera la chose suivante : l'observateur serait venu la veille, il en serait resté aux habituels 100-200 individus, sans commune mesure avec la réalité, réalité qu'il n'aurait certainement pas soupçonnée.

Appliquant ce constat à l'ensemble des espèces d'oiseaux susceptibles de migrer par flux intenses mais sur des périodes de temps très courtes (fringilles, Pipits, nombreux oiseaux d'eau...), chacun comprendra que l'étude des migrateurs avec des journées d'observation éparses donnera un résultat chiffré dont on ne peut pas estimer la représentativité de la réalité des passages.

Voir peu d'oiseaux ne présage pas que le passage migratoire en ce lieu est obligatoirement faible ; ce n'est que le cas inverse, l'observation de très nombreux oiseaux, qui peut être pris en considération.

A propos de l'avifaune migratrice - p. 117 à 123 :

Comme rappelé plus avant, les résultats présentés dans ces pages doivent être considérés comme un échantillonnage dont on ne connaît pas la représentativité de la réalité.

Nous retenons néanmoins deux éléments importants :

- la migration ne se déroule pas comme sur les vues théoriques portées à connaissance par les services de l'Etat, mais bien comme elle se passe globalement partout dans le département du Gard, entre Cévennes et Rhône, un paysage dépourvu de contraintes physiques fortes (donc une migration diffuse, éventuellement réactive aux vents) ;
- il y a bien des oiseaux migrateurs qui passent au-dessus du Bois des Lens, et parfois en nombres conséquents.

Remarque : nous regrettons que cette étude omette les informations relatives à la migration des oiseaux précédemment collectées dans le cadre d'autres projets éoliens qui ont eu lieu sur le Bois des Lens ; l'intégration aurait donné une analyse plus riche de la diversité des espèces passant en migration active sur le site.

Conclusion à propos des oiseaux migrateurs : malgré les lacunes méthodologiques (échantillonnage non représentatif et non intégration des observations passées), les résultats proposés démontrent que le Bois des Lens est bel et bien situé sur l'axe général de migration diffuse du département du Gard, aussi bien au printemps qu'en automne.

D'autre part, les comptages réalisés confirment que l'on ne peut juger négligeables les flux d'oiseaux migrateurs passant sur le Bois des Lens (dizaines de milliers d'oiseaux).

Etat initial Aigle de Bonelli

A propos des domaines vitaux des grands rapaces - p. 93 :

Au vu des discussions provoquées par l'inadéquation entre les observations réelles effectuées sur le site (voir plus loin) et les connaissances initiales, il nous semble opportun d'apporter ici quelques éléments de compréhension.

Comme expliqué, la carte proposée est estampillée «*localisation du projet éolien par rapport aux domaines vitaux de l'Aigle de Bonelli dans le Gard*» montre nettement l'éloignement du projet par rapport à ces zones à très fort enjeu patrimonial.

Mais cette carte est fautive, de fait, et appelle quelques commentaires, par ailleurs indépendants de la qualité de la présente étude.

Il est précisé que ce sont les domaines vitaux fonctionnels (kernel 95) des cinq couples d'Aigles de Bonelli gardois, équipés de balises GPS. Le rédacteur part du principe que chacun comprend aisément ce que signifie «*kernel 95*», qui est une valeur statistique des choses et non une valeur descriptive.

De fait, le domaine vital présenté n'est-il qu'une fraction de l'espace de vie réel des Aigles de Bonelli. Un peu comme si dans un grand terrain d'un hectare vous alliez une fois par an ramasser des noix ou des châtaignes, soit $1/365 = 0,27\%$ du temps, et que, de ce fait, on considère que ce secteur ne fait pas partie de votre propriété puisque en-dehors de la zone de fréquentation selon le kernel 95... Alors même que ces noix ou ces châtaignes vont accompagner vos repas pendant 3 ou 4 mois...

D'autre part, cette carte donne à penser (c'est son objectif) que si l'on se trouve dans le domaine vital on a de fortes chances de rencontrer un Aigle de Bonelli : on n'y proposera donc pas de projet éolien.

A défaut, si on se situe en dehors de cette aire, la présence de l'Aigle de Bonelli est supposée nulle. Pourtant dans le cadre de la présente étude 5 Aigles de Bonelli ont été observés sur le site !

Enfin, ces cartes de domaines vitaux donnent une image statique de la répartition de l'Aigle de Bonelli dans le Gard. Rappelons qu'il y a 25 ans, toute la partie à l'Ouest du site n'aurait pas existé, puisque le couple de Saint-Hippolyte-du-Fort n'a été trouvé qu'en 1999. Il y a 80 ans, d'autres couples d'Aigles de Bonelli peuplaient notre département ; rien n'interdit de penser que dans 25 ans, d'anciens sites de nidification seront à nouveau occupés, ou que de nouveaux couples occuperont de nouvelles aires de vie.

La répartition des espaces vitaux des Aigles de Bonelli dans le Sud de la France doit-elle être vue comme dynamique, ne serait-ce que pour répondre aux évolutions et modifications des habitats (évolution des usages humains, influence des changements climatiques, etc.).

Insistons sur le danger, ici illustré, de divulguer ainsi des cartographies d'occupation statistique des espaces par des espèces à très fort enjeu environnemental : orienter l'émergence de projets potentiellement incompatibles dans des secteurs qui deviendront potentiellement, à l'avenir, non viables pour une éventuelle implantation de l'Aigle de Bonelli. Cette discussion, toute théorique, porte sur un site où 5 individus différents d'Aigles de Bonelli ont été observés en 2017. C'est un constat.

A propos de l'Aigle de Bonelli - p. 113 :

Nous retenons que :

- cinq individus différents sont observés à l'automne 2017 ;
- la DREAL confirme que le Bois des Lens et le site d'étude peuvent être inclus dans le domaine vital d'un couple d'Aigles de Bonelli du Gardon dès lors que l'on prend en considération le kernel 99 plutôt que le kernel 95 (choix statistique arbitraire, indépendamment de la réalité) ;
- 4 juvéniles nés en 2017 et équipés de balises GPS ont fréquenté le Bois des Lens en 2017 - 40 % des jeunes équipés cette année-là en France !
- en janvier 2018, le Bois des Lens a encore été fréquenté par des juvéniles (mais on ne sait pas combien ?).

Conclusion à propos de l'Aigle de Bonelli : les informations présentées sont claires, le Bois des Lens est manifestement un lieu très important pour l'Aigle de Bonelli. Il faudra donc considérer cette espèce comme un enjeu patrimonial majeur dans la suite des réflexions relatives aux impacts pressentis.

Il est dommageable qu'aucune information plus récente (nous sommes à l'automne 2023, cinq ou six saisons se sont écoulées depuis la fin des inventaires ornithologiques sur le site d'étude) ne soit apportée pour compléter ce sujet particulier.

Rappelons que l'Etat français est engagé depuis plusieurs décennies dans la préservation de l'Aigle de Bonelli, finances publiques conséquentes à l'appui, et qu'il serait malvenu de ne pas voir cet investissement, ou de fragiliser les difficiles réussites, par un projet rapidement ficelé.

Quelle que soit la façon de voir les choses, nous ne pouvons pas considérer, en octobre 2023, être dûment et suffisamment informés sur ce sujet précis, qui constitue un des enjeux majeurs vis-à-vis de l'acceptabilité du projet, à travers les documents proposés à l'enquête publique.

Etat initial des chiroptères :

A propos de l'inventaire des chiroptères - p. 36 :

Nous approuvons pleinement la méthode mise en oeuvre pour recueillir les informations, écoutes actives complétées par des enregistrements passifs et de longue durée.

Cependant nous nous montrons particulièrement dubitatifs dans l'exploitation de ces informations et de leur altération telles que présentées ici.

Là encore, supposant que le lecteur n'est pas obligatoirement un naturaliste spécialiste des chauves-souris, il nous aurait semblé bienvenu d'apporter quelques précisions sur la méthode.

En bref :

- un contact auditif de chauve-souris correspond au passage d'un individu, dans une période de 5 secondes ;
- un seul individu tournant autour du micro pendant 18 secondes comptera donc pour 4 contacts ;
- c'est pourquoi les résultats ne sont pas des dénombrements d'individus mais une notion de pression d'utilisation de l'espace par les chauves-souris (noté activité par le bureau d'étude).

Le document présente le calcul de l'activité pondérée ; viennent ensuite deux tableaux proposant des référentiels de niveau d'activité des chiroptères, avec la précision «*nb contacts/heure*» : on ne sait donc plus si les chiffres proposés sont des valeurs réelles ramenées à un taux horaire ou des valeurs pondérées...

Si ce sont des valeurs pondérées, il faut que cela soit précisé ; dans le cas contraire, pourquoi venir embrouiller le lecteur avec cette notion ? Au final on ne sait pas bien ce qu'on va lire et apprécier.

D'autre part, le référentiel de niveau d'activité utilisé est visiblement envisagé au niveau moyen des paysages de France : or des spécificités méditerranéennes existent, qui ne sont pas prises en compte et induiront des analyses discutables.

A propos du suivi ponctuel au sol - p. 131 :

Ce suivi au sol est tout à fait conséquent.

Par expérience des contextes de boisements méditerranéens, notre attention est attirée immédiatement par les scores obtenus pour la Barbastelle d'Europe, de plus en plus souvent notée dans la région, mais, à notre connaissance, jamais dans les quantités affichées ici : la pression d'utilisation du site, pour deux enregistreurs sur trois, semble particulièrement importante pour cette espèce.

Pour la Barbastelle, l'assertion de «niveau d'activité moyen très faible pour chacune des espèces enregistrées» nous semble discutable, pour ne pas dire tout à fait faux dans le contexte méditerranéen !

A propos du suivi en continu sur mât de mesure - p. 134 :

On retrouve ce fort score de la Barbastelle (près de 500 contacts), ainsi qu'un record tout à fait surprenant pour les Oreillards, qui comptabilisent plus de 2 000 contacts auditifs !

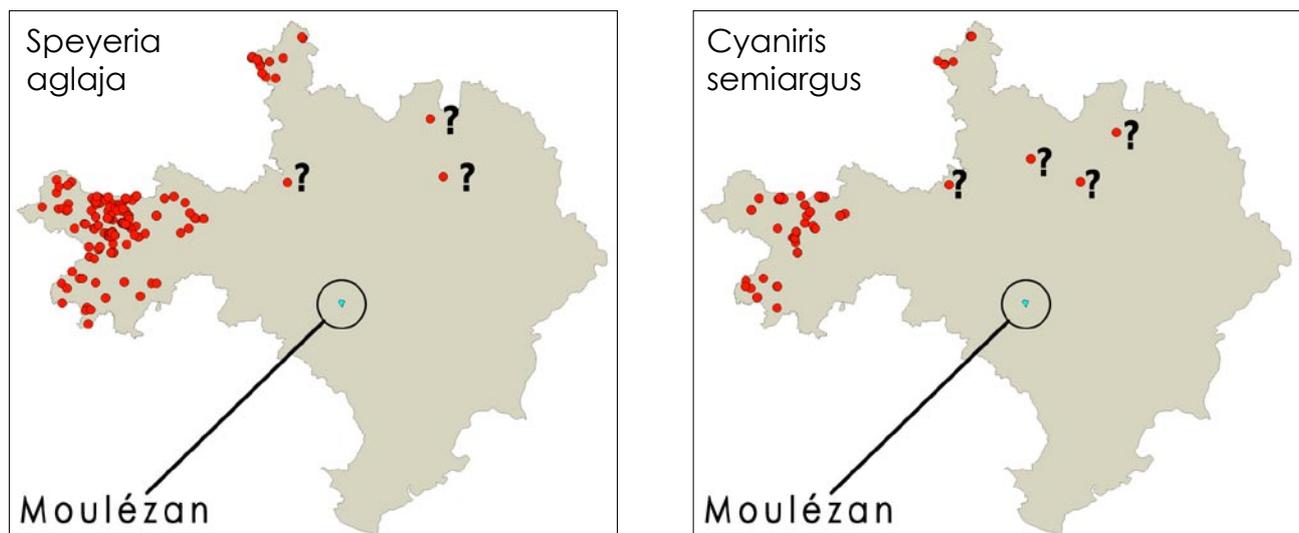
Conclusion pour les chiroptères : pour ces deux espèces, la Barbastelle d'Europe et les Oreillards (Oreillard gris selon toute vraisemblance), selon notre expérience en contexte similaire de forêts méditerranéennes, ces résultats sont tout à fait remarquables et ne sauraient être minimisés au nom de l'application mathématique de tableaux de références moyennes françaises. L'enjeu local de conservation pour ces deux espèces, page 138, doit être révisé à la hausse !

A propos de l'entomofaune - p. 142 :

Annoncer 37 espèces de papillons de jour dans une garrigue de 110 hectares est un minimum... minimaliste... On devrait selon toute évidence dépasser les 50 espèces, au regard de la nature et de la diversité des habitats présentés pages 98 à 101 !

Lorsque nous parcourons la liste des espèces observées (*tableau 69 : lépidoptères recensés sur la zone d'implantation potentielle*), nous sommes totalement stupéfaits !

Comment : le Grand Nacré *Argynnis aglaja*, espèce montagnarde (en région méditerranéenne) volerait dans le Bois des Lens dans que l'on s'en soit aperçu plus tôt ? La remarque vaut aussi pour l'Azuré des anthyllides *Cyaniris semiargus*...



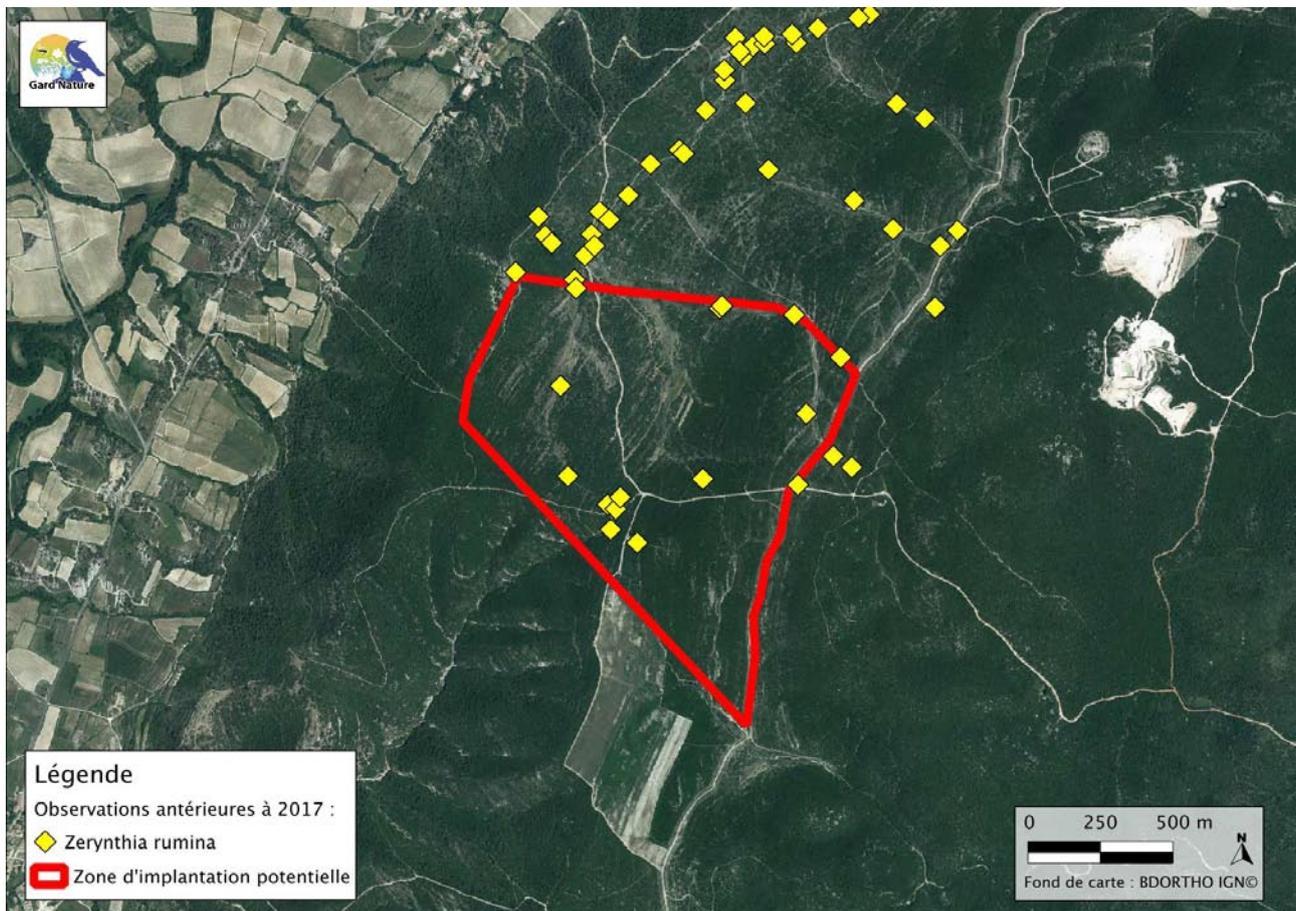
Ci-dessus, les cartes de répartition connue et actuelle de *Speyeria* (= *Argynnis*) *aglaja*, à gauche, et de *Cyaniris semiargus*, à droite, issues de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard, support du projet d'Atlas des papillons de jour et zygènes du Gard, animé par nos soins. Ces informations sont en accès libre. Les points d'interrogation indiquent des observations partagées mais douteuses et non validées. D'autres mentions douteuses anciennes (avant 1950) de Raymond Gaillard ont été ôtées de ces cartes.

On comprend bien qu'un observateur consciencieux révisant ses inventaires se serait interrogé sur la possibilité de présence de ces deux espèces à Moulézan.

Devant une telle incompétence manifeste, de la part de l'observateur en charge des prospections, observateur inconnu puisque malencontreusement non cité dans le document, et devant un tel manque de rigueur de la part des responsables de l'étude naturaliste, comment ne pas mettre en doute aussi la mention du Morio *Nymphalis antiopa*, un grand papillon associé aux ripisylves à Frênes ?

Les cartes de la page 143 sont particulièrement bien faites : on y apprend que les deux papillons à enjeu patrimonial se contentent d'occuper la lisière Est du site, comme s'il ne voulaient pas empiéter trop avant le secteur dévolu aux futures éoliennes.

Pourtant, étant donné les recherches antérieures dans le Bois des Lens, observations versées au SINP Languedoc-Roussillon, il eut été simple et souhaitable de montrer les connaissances préalables, au moins concernant les espèces à fort enjeu patrimonial, comme la Proserpine *Zerynthia rumina*. La carte ci-dessous montre les informations disponibles de la sorte :



La répartition suit assez bien les déambulation des observateurs (ici essentiellement Christine Marsteau, entre 2010 et 2014). Et l'on voit apparaître de nombreuses Proserpines au coeur même de la zone d'implantation potentielle.

Le porteur de projet ayant tout lieu d'avoir connaissance de ces informations, il est, une fois de plus, fort surprenant qu'elles aient été passées sous silence.

Et dans le cas, toujours possible, de la «disparition» de ces Proserpines, justement au coeur de la zone d'étude, il eut été souhaitable, a minima, de proposer une analyse de cette modification de répartition géographique, ou une réfutation des données originelles. Mais rien n'est proposé en ce sens.

Conclusion sur les papillons de jour : manifestement l'auteur de cette partie de l'étude manque d'expérience et les résultats produits relèvent de l'incompétence notoire. Dans ces considérations, quel crédit accorder aux éléments patrimoniaux présentés ? D'autant plus lorsqu'on connaît des observations plus anciennes qui inviteraient à une analyse différente, pour ne pas dire divergente ?

A propos de la synthèse et de la hiérarchisation des enjeux liés au milieu naturel - p. 146 :

Si nous récapitulons les questions les plus évidentes :

- absence d'information du public quant à la superficie de la zone d'implantation potentielle ;
- absence d'un état initial des populations d'oiseaux nicheurs de la zone d'étude ; seule une approche statistique par échantillonnage non représentatif est proposée, accompagnée d'une analyse informelle sur une zone beaucoup plus vaste ;
- importante migration active au-dessus du Bois des Lens ; étude forcément limitée par le contexte (prestation de service), qui aurait gagné à être confortée par les précédents relevés de migration dans le Bois des Lens (autres projets passés) ;
- le Bois des Lens est, incontestablement, visité par de nombreux Aigles de Bonelli, et ce, de façon récurrente quoique non régulière ; une mise à jour des informations existantes (PNA Aigle de Bonelli) eut été le moindre des respects pour les futurs lecteurs de l'enquête publique ;
- activité remarquable, dans le contexte de forêts méditerranéennes, de la Barbastelle d'Europe et des Oreillardes ; activité minimisée par l'application mathématique de la méthode, sans réflexion écologique ou bio-géographique ;
- les informations données au public concernant les papillons de jour sont, au moins en partie, erronées, manifestation d'un manque criant de compétence ; les connaissances proposées pour la Proserpine, espèce protégée, ne prennent pas en compte les connaissances préalables et jettent le doute sur la qualité de l'étude.

Pour toutes ces raisons, la carte de synthèse des sensibilités écologiques ne peut être valide.

Et l'ensemble des réflexions relatives aux impacts attendus ou potentiel, à l'évitement et à la réduction de ces impacts, puis à des mesures de compensation éventuelle, toutes ces réflexions étant basées sur une analyse en partie fautive, en partie sujette à discussion, et globalement critiquable, ces réflexions sont donc faussées.

Il est peu commun de constater autant de biais dans une étude de la sorte.

Aussi, et contrairement à nos habitudes, demandons-nous formellement au Commissaire enquêteur ainsi qu'aux services instructeurs de l'Etat de ne pas donner une suite favorable à ce projet de parc éolien, pour manquement évident de respect de la règle collective.

De très nombreux autres points pourraient être critiqués (absence de prise en compte des accès par exemple, curieuse absence des observations dans Depobio et l'INPN) mais nous nous en tiendrons là.

Veillez agréer, Madame la Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de Moulézan, nos sincères salutations.

Pour le Conseil d'Administration,
Charlotte Herry,
Présidente de Gard Nature

